

## urbanisme

---

**De:** Vallesella, Raphaelle <Raphaelle.Vallesella@novacap.eu>  
**Envoyé:** mardi 20 novembre 2018 11:10  
**À:** urbanisme  
**Objet:** Projet centrale photovoltaïque CN'AIR  
**Pièces jointes:** 2622\_001.pdf

Madame,

Suite à notre échange téléphonique, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la copie de notre courrier de réponse à la consultation pour le projet de centrale photovoltaïque déposé par la CN'AIR.

Nous sommes toujours en attente d'éléments complémentaires sans lesquels nous ne pouvons émettre un avis.

Je vous souhaite bonne réception de ce message et me tiens à votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement,

Pour Transugil Propylène,



**Raphaëlle VALLESILLA**  
Assistante administrative

Direct line: +33 (0)4.75.68.84.30  
Mob. phone: +33(0)

Site de stockage de Propylène  
3920 Route de la Vallée  
26530 LE GRAND SERRE  
[raphaelle.vallesella@novacap.eu](mailto:raphaelle.vallesella@novacap.eu)  
[www.novacap.eu](http://www.novacap.eu)



@novacap\_group



novacap



novacap group channel

FOLLOW US ON SOCIAL MEDIA [www.novacap.eu](http://www.novacap.eu)



# **TRANSUGIL PROPYLENE**

3920 Route de la Vallée  
26530 LE GRAND SERRE  
Tél : 04 75 68 84 30  
Fax : 04 75 68 88 37

DDT 38  
17 Bd Joseph VALLIER  
BP 45  
38040 GRENOBLE Cedex 9

A l'attention de Christiane BARBET

Le Grand-Serre, le 18 juin 2018

N/Réf : VJ/PB/RV/087.18  
Affaire n°18/274 C  
V/Réf : PC 038 378 18 10008 du 15/03/18  
Objet : Construction d'une centrale photovoltaïque – Chemin de Petiteux - ST CLAIR DU RHÔNE - Demandeur : CN'AIR représentée par Mme MAGHERINI Cécile

Madame,

Nous accusons réception du dossier concernant le projet cité en objet.

Ce projet se situe à proximité immédiate de notre pipeline TRANSUGIL PROPYLENE (transportant du propylène et non pas de l'éthylène comme mentionné sur votre courrier accompagnant le dossier), c'est-à-dire dans la zone des dangers très graves pour la vie humaine correspondant aux effets létaux significatifs.

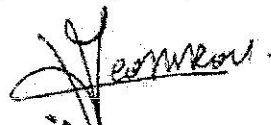
Nous attirons votre attention sur plusieurs points :

- la CN'AIR devra nous assurer un accès 24h/24h, 7 jours/7 à la bande de servitude de notre ouvrage et donc à l'intérieur de l'enceinte de la centrale photovoltaïque en nous en donnant les modalités (clés, codes d'accès,...).  
Nous vous demandons également de nous préciser si cet accès nécessite une quelconque habilitation ou sensibilisation aux dangers que peut présenter une telle installation, auquel cas nous devons prévoir de former notre personnel amené à intervenir sur le futur site.
- La CN'AIR devra nous fournir un descriptif des postes électriques (tension, puissance, fréquence,...) et nous apporter tout élément relatif aux sous-réseaux, aux courants d'induction générés et nous fournir les plans d'équipotentiels.
- Nous constatons que notre ouvrage et la servitude qui lui est rattachée apparaissent bien sur plans joints au dossier (PC 2.1 et PCC 2.2) mais qu'aucune information relative à la présence de notre canalisation dans l'emprise du projet n'est portée dans la notice descriptive (PC 4).  
Il est même précisé qu' « aucune construction existante n'est présente sur le site » alors que devrait figurer : « il existe une canalisation souterraine de transport de propylène... ».  
Nous souhaitons que notre ouvrage soit clairement identifié dans toute pièce constituant le dossier.

Dans l'attente de votre retour d'information avec les éléments de réponse attendus qui seront inhérents à l'émission de notre avis, nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.



Pascal BRUNET,  
Technicien Service canalisation  
Tel : +33 (0)4 75 68 84 30  
Mailto : [pascal.brunet@novacap.eu](mailto:pascal.brunet@novacap.eu)



Vincent JEANNEAU,  
Ingénieur d'Exploitation  
Tel: +33 (0)4 75 68 99 08  
Mailto: [vincent.jeanneau@novacap.eu](mailto:vincent.jeanneau@novacap.eu)